

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Année... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Année... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Janvier 1877.

Chronique générale.

Le ministère prépare les travaux qui doi-
vent être présentés aux Chambres, qui s'ou-
vrent mardi prochain 9 janvier.

On a beaucoup parlé dans la presse d'un
suleverement préparé par le ministère de
l'intérieur dans le personnel administratif.

Les journaux ont mis en avant beaucoup
de noms; c'étaient des désirs ou des espé-
rances pour des réalités, mais toutes ces
prédications tombaient à faux. La seule chose
certaine est qu'un petit mouvement adminis-
tratif paraîtra à l'Officiel pour la rentrée des
membres.

On assure que, dans les premiers jours
de la session de 1877, les membres de l'ex-
trême gauche déposeront une nouvelle pro-
position relative à l'amnistie.

Le ministre des finances achève la prépa-
ration du budget de 1878, afin de pouvoir
déposer sur le bureau de la Chambre dès
rentrée.

La plupart des tableaux sont imprimés, et
on attendait, pour achever les autres, que
les Chambres eussent fixé définitivement les
chiffres du budget de 1877, car, suivant l'u-
sage, chaque exercice budgétaire sert de
base pour la préparation du suivant.

L'année dans laquelle nous entrons verra
effectuer deux mouvements électoraux im-
portants : le renouvellement par moitié des
conseils généraux, et le renouvellement inté-
rieur des conseils municipaux.

D'après la loi du 40 août 1874, les con-
seils généraux sont nommés pour six ans et
renouvelables par moitié tous les trois ans.
Ces conseils, élus en 1874 en exécution de la
nouvelle loi, se sont vus renouvelés dans
leur première moitié en août 1874, c'est
donc en 1877 qu'aura lieu le renouvelle-
ment de la moitié.

Les conseils municipaux sont élus pour
trois ans, ils l'ont été en novembre 1874 ;
ils seront donc entièrement renouvelés cette
année.

Ce seront ces nouveaux conseils muni-
cipaux qui seront appelés à nommer les délé-
gués aux élections sénatoriales qui auront
lieu en 1879 pour le premier renouvelle-
ment triennal du Sénat.

Les compromis, les capitulations de cons-
cience forment, à l'heure présente, pour un
trop grand nombre d'esprits, aussi bien à
droite qu'à gauche, l'idéal de la politique. Il
faut entendre les hymnes d'allégresse et
d'enthousiasme qu'inspirent à certains con-
servateurs les derniers incidents parlemen-
taires. On dirait que tout est sauvé, parce
qu'une fois encore, grâce à des sacrifices ré-
ciproques, un arrangement quelconque a pu
être conclu.

C'est une nouvelle application de la doc-
trine, de plus en plus en faveur, qui con-
siste à nier les principes et à faire fi de la
logique.

Les constitutionnels triomphent. La Ré-
publique conservatrice est fondée, disent-
ils ; elle se montre dans toute sa splendeur,
et personne ne peut plus douter de son iné-
branlable solidité. Pourquoi fondée ? Quelle
question ! La République ne vient-elle pas
de prouver qu'elle n'ignore pas l'art des
compromis, cette garantie suprême de du-
rée ?

Laissons les prétendus conservateurs ré-
publicains se féliciter de leur succès trop
chèrement acheté, et qui est loin d'avoir la
portée qu'ils lui attribuent. Le triomphe des
droits du Sénat est pour nous une garantie
dont nous n'avons pas méconnu l'importan-

tance, mais ce n'est pas une garantie répu-
blicaine et encore moins une garantie de du-
rée pour la République.

Quoique la Chambre des députés n'ait
adopté que deux des crédits rétablis par le
Sénat, celui-ci, satisfait d'avoir vu reconnai-
tre ses droits d'amendements budgétaires, a
voté le budget des dépenses, avec les rédu-
ctions qui restent maintenues. C'est une trêve,
mais pour combien de temps ?

Gambettistes et radicaux sont furieux et
juraient, en revenant de Versailles, qu'ils
feraient bientôt payer à M. Jules Simon son
triomphe du 28 décembre.

La République française ne dissimule pas
son vif mécontentement.

On est partout d'avis, dans les régions of-
ficielles, que c'est en grande partie au talent
de M. Jules Simon que le conflit qui menaçait
de se produire entre les deux Chambres
a été conjuré et que les complications que M.
Gambetta cherchait à provoquer ont tourné
à sa confusion.

On raconte encore ce détail : Dans la
journée de jeudi, quelqu'un qui a mis M.
Gambetta dans une voiture qui devait le
conduire à la gare Saint-Lazare a déclaré ne
l'avoir jamais vu en proie à une telle émo-
tion et à pareille inquiétude. L'ex-dictateur
avait pris, paraît-il, des dispositions pour ne
pas revenir à Paris si l'affaire avait tourné
autrement.

La gauche ne dissimule pas la gravité de
l'échec qu'elle a subi ; elle déclare que le Sé-
nat, par suite des droits qui lui ont été re-
connus, pourra quand il le voudra provo-
quer un conflit et la dissolution. Les radi-
caux affirment que cette campagne a été me-
née par MM. de Broglie et Jules Simon, qui
étaient d'accord.

M. Jules Simon a, nous assure-t-on, l'in-
tention de provoquer, dès le début de la ses-
sion prochaine, l'examen par les Chambres
de la meilleure procédure à suivre pour les
lois de finances.

La Patrie croit savoir que l'intention de
M. Jules Simon est de déposer, dans le cou-
rant de la prochaine session parlementaire,
la seconde partie de la loi municipale ayant
trait aux attributions des maires et des con-
seils municipaux.

Nous apprenons que le rapport de la Cour
des comptes sur les dépenses faites par le
gouvernement du 4 septembre sera l'objet
d'une interpellation dans la séance du 9 jan-
vier.

On demandera au gouvernement quelle
sera la sanction des conclusions de la Cour
des comptes.

La nouvelle de la prolongation de l'armis-
tice pour deux mois a été connue plus tar-
divement qu'elle ne devait l'être; le Na-
tional fait, à ce sujet, les observations sui-
vantes :

« Chacun se demandera comment il se fait
qu'un événement aussi grave et qui pouvait
être connu à Paris dans la journée de jeudi,
ne soit venu à la connaissance du public, et
de la façon incomplète qu'on vient de voir,
que samedi.

» On se demandera au profit de qui le té-
légraphe a pu être absorbé, et comment il
est resté muet pour le public, si intéressé à
savoir ce qui passait.

» Le public s'étonne qu'une nouvelle sus-
ceptible de provoquer un mouvement de
Bourse aussi important que celui qui s'est
fait aujourd'hui ait pu rester cachée pour lui
pendant quarante-huit heures.

» Il s'étonnera de la singulière coinci-
dence qui s'est produite entre la divulga-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ESCLAVE ROMAIN.

(Suite.)

En écoutant ce récit, Arvins fut forcé de recon-
naître que le hasard l'avait encore favorisé en le
libérant de l'esclave du sybarite Corvinus.

Dependant Nafel venait d'apprendre la punition à
laquelle Arvins avait été condamné; il profita d'une
visite du maître à sa bibliothèque pour solliciter la
libération de l'enfant.

Arvins fit signe qu'il l'accordait, et le jeune
esclave fut délivré de ses entraves.

Il put alors conduire sa mère dans un lieu écarté,
où, sous deux repaires leur entretien avec plus de
liberté.

Pendant quelques heures, Norva et son fils ou-
vrirent complètement leur situation. Ils parlaient
de l'Armorie dans la langue du pays; ils rappelaient
les circonstances de leur vie passée, les noms
des lieux qu'ils avaient connus, les lieux où ils
s'étaient rencontrés.

— Rappelle-toi que tu es trop jeune pour te

gester, la poésie et les croyances auxquels son en-
fance avait été accoutumée; il n'était plus à Rome,
plus esclave, c'était l'enfant du grand chef Menru,
assis au foyer de sa mère, et apprenant d'elle les
traditions de son peuple !

La nuit arriva sans que Norva ni son fils s'en
aperçussent. Les yeux levés vers ce bleu ciel d'Ita-
lie tout parsemé de brillantes étoiles, ils continuè-
rent à s'entretenir de la patrie absente sans s'aper-
cevoir de la fuite des heures.

Arvins confia à sa mère son espoir d'affranchis-
sement.

— Morgan nous parle aussi de délivrance, dit
Norva; mais c'est avec du fer, non avec de l'or
qu'il compte l'obtenir.

— Songerait-on à une révolte ? demanda vive-
ment Arvins.

— Je le crains, répondit Norva. Morgan entre-
tient des intelligences avec des esclaves de notre
nation. La plupart ont employé leur pécule à ache-
ter secrètement des armes, et, à la première occa-
sion, ils peuvent jeter le cri de guerre. Les Daces
et les Germains complotent aussi mystérieusement,
et j'entends rappeler sans cesse, tout bas, le nom
de Spartacus.

Les yeux d'Arvins s'allumèrent : Norva s'en aper-
çut, et, saisissant avec une tendresse inquiète la
main de l'enfant :

mêler à une pareille entreprise, dit-elle.

— J'ai quinze ans, répliqua Arvins avec impa-
tience.

— Tu n'as point l'âge des guerriers, tu le sais ;
pour soutenir le grand nom que tu portes, il faut
des bras plus exercés et plus forts. Morgan l'a
dit, et moi je te défends de prendre part à cette
révolte.

— J'obéirai, ma mère, répondit Arvins d'une
voix sourde, et les yeux gonflés de larmes.

Norva attira sa tête sur ses genoux avec cette
caressante compassion des mères, et le baisant au
front :

— Ne te chagrine pas, enfant, reprit-elle; tu
arriveras à l'âge d'homme, et alors je n'aurai plus
aucun pouvoir sur toi; tu seras maître de choisir
un champ de bataille où tu le voudras; mais, d'ici
là, laisse-moi user de mon autorité pour préserver
ta vie; que je puisse jouir de ces dernières joies de
la mère qui sent que son fils va sortir de l'enfance
et lui échapper. Hélas ! bientôt tu ne seras plus à
moi ! tu appartiendras à tes passions, à une autre
femme peut-être... Ne me regrette pas ces derniè-
res heures de royauté, et ne te révolte pas contre
la tendre tyrannie de celle qui t'a donné le jour.

Aujourd'hui je berce encore l'enfant dans mes
bras, demain ce sera un homme, et je ne serai
plus mère qu'à moitié; car je ne pourrai plus le pro-
téger.

Norva avait prononcé ces mots avec une voix si
triste et si douce, qu'Arvins en fut attendri; il la
serra sur son cœur en l'appelant des noms les plus
tendres, et lui promit de se soumettre sans regrets
à tous ses desirs.

VI.

La nuit s'était écoulée dans ces intimes cause-
ries; le soleil était de retour; Norva songea enfin
à retourner chez sa maîtresse.

L'enfant demanda et obtint la permission de l'ac-
compagner.

Tous deux descendaient le mont Coelius, lorsqu'ils
aperçurent une troupe d'esclaves conduits par un
affranchi.

A leur aspect, Norva s'arrêta saisie.

— Ce sont les familiers de Métella, dit-elle.

Les esclaves venaient de reconnaître la mère
d'Arvins; ils coururent à elle et l'entourèrent.

— Enfin te voilà reprise, dit l'affranchi.

— Que voulez-vous dire ? s'écria Norva.

— N'as-tu pas fui de chez ta maîtresse ?

— J'y retourne.

L'affranchi éclata de rire.

— Tous les esclaves échappés en disent autant,
observait-il; qu'on lui lie les mains et qu'on l'em-
mène.

Norva voulut s'expliquer; mais on lui imposa
silence.

de Sp... les éloges qui sont dus à leur... à leur bienveillance et à leur savoir... ont mérité de vifs et sincères appl... dissemments.

» Saumur ne perdra jamais le souvenir de cette soirée, si brillante au point de vue du talent, de l'ordre et du bon goût qu'on s'était proposé.

» Le concert donné par M^{me} de Sp... a produit près de 4,700 fr., dont une partie sera mise à la disposition de la société d'aide et de secours, et l'autre placée, comme capital, au bureau de bienfaisance.

Au moment où M^{me} la comtesse de Sparre vient de mourir, nous sommes heureux de rappeler, pour ce qui nous concerne particulièrement, cet acte de bienfaisance qui fait un si grand honneur à celle que les pauvres pleurent aujourd'hui.

Le Voide. — Hier, 2 janvier, on a retiré du ruisseau du Voide le cadavre de la femme Brard, qui s'est donnée la mort volontairement.

On pense qu'elle n'avait pas toujours la plénitude de sa raison, et qu'elle a cédé ainsi à un moment de désespoir pour chagrins domestiques.

Pauvre gazelle !

A MON AMI CHARLES MARCHAND.

Je ne te verrai plus, ma gazelle craintive,
Dans la prison de rameaux verts,
Ecorcer les roseaux qui te faisaient captive,
Toi la folle enfant des déserts.

Je ne te verrai plus, folâtre et volontaire,
Dans tes gais ébats du matin,
Bondir capricieuse à travers mon parterre,
En broutant la rose et le thym.

Je ne te verrai plus, à mon appel docile,
Dans ma main prendre les repas
Et, comme un petit chien, me suivre par la ville,
Mesurant tes sauts sur mes pas.

Je n'admirerai plus tes deux cornes mutines,
Ni ton cou souple et gracieux,
Ni le galbe élégant de tes jambes si fines,
Ni le regard de tes grands yeux....

Il ne reste de toi qu'une blonde fourrure,
Dont j'ai fait un tapis charmant ;
Et pour qu'à ce tapis nul pied ne fasse injure,
J'y pose ma tête en dormant....

Bordeaux, 3 novembre 1876.

D^r DUPLESSY.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 2 au 29 décembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Biénon.	10	1	17	5	12	10	44	2
2	Tessier.	1	1	1	1	3	3	12	4
3	Touche.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	V ^r Renard.	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Boutin.	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Laigle.	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Prouteau.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Chalot.	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Pallu.	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Groleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutoir.	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Haudoin-R.	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Brunet.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Sanson.	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Sève.	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Moreau.	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Rousse.	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Cupit.	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1

Faits divers.

Un réveillon d'octogénaires. — Un réveillon dont les convives, au nombre de cinq, appartenaient, sauf un, à la même famille, et représentant, quant à l'âge, le total fort respectable de quatre siècles moins dix ans, est un fait qui mérite d'être signalé.

Cette réunion nocturne eut lieu cette année, pendant la nuit de Noël, à Alzons, petite localité du département de la Lozère.

Le président était M. Pierre Talagrand, vieux soldat, âgé de 90 ans, décoré de la médaille militaire. A côté de lui se trouvaient : M^{me} Rose Talagrand, sa sœur, âgée de 80 ans ; Talagrand (Joseph), fils du vieux soldat, 70 ans ; M^{me} Anne Domergue, parente par alliance de la famille Talagrand, 80 ans, et enfin, un jeune ami de cette famille patrilinéaire, ancien brigadier de gendarmerie, qui compte 35 ans et 6 mois de service actif et porte vertement ses 71 ans.

LE MÉTIER DE JOURNALISTE.

S'il y a des gens qui croient que tout est rose dans le métier de journaliste, les lignes suivantes pourront les détromper :

« Ecrire un journal est un agrément. S'il contient trop de politique, les gens s'en offensent ; si le caractère est trop fin, ils disent que ça leur fatigue les yeux ; si les types sont trop gros, ils se plaignent qu'on ne leur donne pas de quoi lire ; s'il publie des dépêches télégraphiques, l'on dit que c'est tout des mensonges ; s'il ne les publie pas, on le traite d'antédiluvien ; s'il donne des articles originaux, il est blâmé de ne pas publier d'extraits ; s'il copie des écrits de choix, on l'accuse d'être trop paresseux pour écrire ; s'il fait à quelqu'un des compliments, il est accusé de favoritisme ; s'il n'en fait pas, c'est une brute mal complaisante.

» S'il écrit l'éloge d'un défunt, les vivants en sont offensés ; s'il fait allusion à ses défauts, on lui conseille de s'étudier lui-même. Si l'auteur écrit à l'adresse des dames, les hommes sont furieux ; s'il ne s'occupe pas d'elles, les dames trouvent que le journal ne peut être toléré dans une maison.

» Si nous allons à l'église, nous sommes des hypocrites ; si nous n'y allons pas, des réprouvés. Si nous gardons le bureau et nous occupons de nos affaires, c'est, dit-on, que nous sommes trop fiers pour nous mêler avec les gens ; si nous sortons, ils disent que nous négligeons nos affaires. Si nous publions de la poésie, nous sommes accusés de folie ; si nous n'en publions pas, nous n'avons aucun goût pour la littérature... Ah ! le sort d'un journaliste de province est bien enviable ! »

Comme c'est encourageant !

LES DROITS DU MARI EN RUSSIE.

On écrit d'Elizabethgrad au *Nouveau Temps*, le 4 décembre, que le tribunal d'Alexandria, dans le gouvernement de Khers, a jugé l'affaire suivante :

« Une paysanne du village de Talova-Baltia était accouchée d'un enfant deux mois après son mariage. Quelques semaines après ses couches, son mari l'attela au brancard de son char dans lequel il monta avec un autre paysan, et lançant son cheval au galop, frappait sans pitié cette malheureuse, qui dut parcourir ainsi seize verstes sous les coups furibonds d'un époux irrité.

» Revenu chez lui, il rasa la tête de sa femme, lui enduisit le corps de goudron, la roula dans un tas de plumes et la poussa ainsi hors de la maison.

» Après tous ces tourments, l'infortunée se rendit chez le pope du village, qui non seulement ne la plaignit pas, mais lui administra des soufflets, appela le mari et exigea qu'il la frappa encore de verges.

» Au tribunal, le procureur général, représenté par son suppléant, M. Steick, renonça à soutenir l'accusation contre le mari, en se fondant sur les considérations que cette affaire était d'un ordre purement privé et que les époux pourraient toujours se réconcilier ; l'avocat Ksévolhsky, chargé de la défense du pope, s'attacha surtout à constater que les faits de ce genre se rencontrent inévitablement parmi les classes inférieures.

» Sous l'influence de ces paroles, le jury acquitta le mari et le pope.

Un riche gentleman de New-York, M. W..., avait parié contre un de ses amis, M. N..., que M. Tilden aurait plus de 60,000 voix de majorité à New-York. Le

perdant devait traîner dans une brouette son adversaire, depuis le coin de la 6^e avenue et de la 23^e rue jusqu'au Centre-Park et vice versa.

M. N... a perdu et a dû promener son ami dans les conditions précitées. Pour donner plus de piquant à la chose, M. W... s'était fait précéder d'un homme qui battait du tambour.

Cette promenade a fait, comme on pense, la joie des badauds de New-York.

Deux ou trois Capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, aident au soulagement rapide et suffisant le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépot aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Chronique Financière.

Bourse du 2 janvier 1876.

Les cours de compensation ont été fixés à des cours on ne peut plus favorables pour les acheteurs, quoique bien inférieurs aux prix extravagants que les rachats des vendeurs affolés avaient fait coter avant-hier sur le boulevard une fois la liquidation terminée. Il s'est produit un violent mouvement de baisse sur le 3 0/0. Il est tombé rapidement de 71.45 à 70.80, entraînant dans sa chute le 5 0/0 qui de 105.85 est revenu à 105.55. La cote anglaise accusait 1/16 de baisse sur la journée pour les Consolidés et une forte dépréciation des valeurs ottomanes. Il est désormais difficile d'admettre que le prix du report indique la situation de la place. Pendant toute la durée de la bourse, il y a eu du report à la coulisse et du report au parquet sur nos deux rentes. Le 5 0/0 italien a baissé de près d'un franc. La Banque ottomane et les autres valeurs du groupe du Mobilier espagnol sont très-faibles. Il est désormais certain que les travaux de l'Est algérien s'exécuteront à un prix bien inférieur à l'évaluation faite lors de la concession. Les actions de cette ligne étaient très-demandées.

DETTE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN

Unification et conversion des Emprunts 1862-1868-1873 et de la dette flottante du gouvernement, en conformité du décret de S. A. le Khédive en date du 7 mai 1876, du règlement du 25 du même mois, ainsi que du décret modificatif du 18 novembre et du règlement du 6 décembre 1876.

EMPRUNTS 1862-1868-1873.

Les titres de ces emprunts doivent être présentés à la conversion, munis de tous leurs coupons, y compris :

Pour l'emprunt 1862, le coupon échu le 1^{er} septembre 1876.

Pour l'emprunt 1868, le coupon échu le 15 juillet 1876.

Pour l'emprunt 1873, le coupon échu le 15 octobre 1876.

Les porteurs de ces trois emprunts ont droit à :

38.40 0/0 en obligations privilégiées 5 0/0 des chemins de fer égyptiens et du port d'Alexandrie, jouissance du 15 octobre 1876.

61.60 0/0 en obligations 7 0/0 de la Dette d'Égypte unifiée, jouissance du 15 juillet 1876.

100. »

En déposant leurs titres, les porteurs doivent déclarer s'ils ont l'intention d'user de leur droit en obligations privilégiées et signer, à cet effet, des formules qui seront mises à leur disposition. Dans le cas où la totalité des obligations privilégiées, des chemins de fer égyptiens et du port d'Alexandrie, créées conformément au décret modificatif du 18 novembre 1876, ne serait pas modifiée par les ayants droit, les porteurs des emprunts 1862-1868-1873, seront admis à une nouvelle répartition au prorata du montant primitivement déposé par eux à la conversion ; mais ceux qui voudront profiter de cette éventualité devront laisser en dépôt, en anciennes obligations, une quantité égale au nombre maximum d'obligations qu'ils désirent recevoir, dans l'hypothèse où il y aurait un surplus quelconque à répartir.

Sommes à recevoir, espèces pour les intérêts dus sur les anciens titres au 15 juillet 1876.

Emprunt 1862. — Pour intérêts à 7 0/0, du 1^{er} mars au 15 juillet 1876, 13.04 par obligation.

Emprunt 1868. — Pour le coupon plein échu le 15 juillet 1876, 17.50 par obligation.

Emprunt 1873. — Pour intérêts à 7 0/0, du 15 avril au 15 juillet 1876, 8.75 par obligation.

Les obligations de l'emprunt 7 0/0 1868 sorties au tirage d'avril 1876 sont remboursées à 500 francs.

Titres déjà présentés à la conversion.

Les porteurs des emprunts 1862-1868-1873 qui ont déjà déposé leurs obligations pour la conversion, antérieurement au décret du 18 novembre 1876, sont informés que les modifications apportées, par ce dernier décret, à celui du 7 mai 1876, leur sont aussi applicables, et qu'ils peuvent, par conséquent, réclamer leurs droits sur les obligations privilégiées 5 0/0 des chemins de fer égyptiens et du port d'Alexandrie, dans la proportion de 38.40 0/0, avec addition du surplus éventuel, comme il est expliqué ci-dessus.

Dette flottante du gouvernement.

Les porteurs de titres de la dette flottante, telle qu'elle est fixée par le décret du 18 novembre 1876, reçoivent des obligations 7 0/0 de la dette unifiée, jouissance du 15 juillet 1876, pour le montant de leurs titres, avec augmentation ou sous déduction des intérêts à 7 0/0 l'an, selon que l'échéance des titres est antérieure ou postérieure au 15 juillet 1876, le tout avec une majoration de 10 0/0.

Les porteurs qui ont déjà déposé leurs bons, en exécution du décret du 7 mai, sont invités à représenter les récépissés nominatifs, non négociables, qui leur ont été délivrés, pour régulariser leur situation en conformité du décret modificatif du 18 novembre 1876.

A partir du 5 janvier 1877, la conversion s'effectuera par l'entremise du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS et de ses agences en France et à l'étranger, désignées officiellement à cet effet dans les règlements de S. A. le Khédive, en date des 25 mai et 6 décembre 1876.

Les opérations d'échange s'effectueront également aux guichets de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 56, rue de Provence, à Paris ; ainsi qu'à ceux de toutes ses succursales en France.

Marché de Saumur du 30 décembre.

Froment (l ^h) 77	21	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Seigle	75	Graine trèfle	50	90
Orges	65	— luzerne	50	90
Avoine h. bar. 50	12	Foin (dr. c.)	780	100
Fèves	75	—	780	90
Pois blancs	80	Paille	780	70
— rouges	80	— Amandes	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune	50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	65	—
Chenevis	50	1 ^{re} 1 ^{re}	—	60
Huile de noix. 50	75	2 ^e	—	55

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	» à 75
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 55
Id. 1876.	1 ^{re} id.	150 à 200
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 75
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 45
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 60
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 55
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 45
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 60
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 45
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 40
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 48
La Vienne, 1875.	1 ^{re} id.	» à 40
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souza y et environs, 1875.	1 ^{re} qualité	» à 100
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 115
Champigny, 1875.	1 ^{re} qualité	» à 135
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 140
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 200
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 150
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	» à 100
Varrains, 1876.	2 ^e id.	» à 115
Bourguell, 1875.	1 ^{re} qualité	» à 110
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 85
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 140
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 130
Restigné 1875.	1 ^{re} id.	» à 80
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 115
Chinon, 1875.	1 ^{re} id.	» à 80
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 70
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 130
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 115

En présence des menaces et des efforts de la libre-pensée dont le génie malfaisant s'appelle légion, il est consolant de constater les résultats obtenus par l'énergique initiative d'un seul homme de bien. Il se publie à Paris, depuis 44 ans, une revue mensuelle, le *Propagateur de Saint-Joseph*, qui compte aujourd'hui vingt-cinq mille abonnés. Le jeune et intelligent propriétaire-gérant de cette revue, M. le comte de Travanel, qui gère en même temps l'importante librairie catholique de PÉRISSÉ FRÈRES (nouvelle maison à Paris), disait dernièrement :

« Le *Propagateur*, qui est devenu comme le bulletin de tous les événements intéressants l'Église, a bien près de deux cent mille lecteurs profondément dévoués à toutes les saintes et nobles causes. Mon journal, hautement apprécié par le clergé, a reçu, à deux reprises, les bénédictions du Saint-Siège. Tout récemment encore, au mois de mai dernier, j'ai eu le bonheur d'en déposer la collection aux pieds de Pie IX. Sa Sainteté a ouvert un des volumes, en a parcouru quelques passages et a dit : « Cette revue fait beaucoup de bien. »

Si j'osais joindre mon humble suffrage à un éloge venu de si haut, je n'hésiterais pas à dire, moi aussi, cette revue fait beaucoup de bien et est appelée à en faire davantage en-

core, maintenant que chaque livraison mensuelle va être portée de 48 à 64 pages. Elle formera au bout de l'année un fort volume de 800 pages compactes. Le prix est minime, 2 fr. 50 par an. C'est la plus complète, la plus intéressante et la plus économique de toutes les publications de ce genre. A ce triple point de vue, je la recommande tout particulièrement aux amis des saines lectures.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite,

maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, acnés, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc. ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou hémorrhagiques. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable *Revalescière Du Barry*, je ne souffre

plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis, dans ma 93^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisant *Revalescière*, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, honne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

Perfection de Chocolat Du Barry.

1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONARD, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSEL, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 10 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	723	5		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	577	50	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	102		30	Crédit Mobilier.	146	25	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	577	50	13 50
5 % jouiss. novembre.	105	75	05	Crédit Foncier d'Autriche.	477	50	2 50	Société autrichienne, j. janv.	520		10
Obligations du Trésor, t. payé.	500			Charentes, 400 fr. p. j. août.	335		11 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	432		50	Est, jouissance nov.	620			Orléans.	528	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	498	75		Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1015	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	575	50	
1865, 4 %	512	50	2 50	Midi, jouissance juillet.	795	5		Est.	529		
1869, 3 %	390		50	Nord, jouissance juillet.	1285		1 25	Nord.	532	50	
1871, 3 %	377	50	1 50	Orléans, jouissance octobre.	1065			Ouest.	529	50	
1875, 4 %	488			Ouest, jouissance juillet, 45.	680			Midi.	527		
Banque de France, j. juillet.	3550		80	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	2			Deux-Charentes.	390		
Comptoir d'escompte, j. août.	682	50	3 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1330		10	Vendée.	245		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	350		10	Société immobilière, j. janv.	15			Canal de Suez.	523	75	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375			C. gén. Transatlantique, j. juill.	365		5				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	635		5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 36 — —	soir, omnibus.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — —	express-poste.

Trains d'Angers, qui s'arrêtent à Saumur, arrivent à 8 h. 16.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Comprenant deux maisons de maître, cinq corps de ferme et divers morceaux détachés, le tout d'une contenance approximative de 44 hectares, sis en les communes de Saint-Clément-des-Levées, les Rosiers, la Menitrie, Saint-Mathurin-sur-Loire et Longue.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DEGREZ, dépositaire des titres de propriété. (613)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Bien enracinés.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur. (1)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

Rue Royale, n° 1.

GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN ET REMISE

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, reprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 12 A, Friith street, Oxford street, W. Londres. (379)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

APPARTEMENT

ET CAVE

A LOUER

PRÉSENTMENT.

S'adresser à la Retraite. (644)

TEINTURERIE NOUVELLE.

GUIGNARD

Teinturier-dégraisseur-apprêteur SAUMUR.

Rue de Fenet, 79.

A l'honneur d'informer le public qu'avec son installation par le moyen du système à la vapeur perfectionné, il peut s'engager à rendre les commandes que l'on voudra bien lui confier dans le plus bref délai, aux conditions les plus avantageuses.

Teinture, nettoyage de toutes espèces d'étoffes en toutes couleurs, sur soie, soie-laine, laine et coton.

Spécialité de teinture pour soierie. Ameublements, tapisseries, velours d'Utrecht, damas laine et damas soie.

Nettoyage à sec, détachage de vêtements d'hommes et de dames, sans odeur ni rétrécissement, moirage et glaçage, impressions en tous genres, apprêts de toutes étoffes sans épingles. Noir fin pour deuil en 12 heures.

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESSEUR,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE

Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.

Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

LE PROPAGATEUR DE SAINT-JOSEPH, parvenu à sa 15^e année et trois fois béni par N. S. P. le Pape Pie IX, continue de paraître le 15 de chaque mois, en une livraison de 64 pages in-12 compactes. Tirage : 25,000. Prix : 2 fr. 50 par an.

L'APOSTOLAT DES ENFANTS DE MARIE paraît le 25 de chaque mois, en une livraison de 48 pages in-12, ornée d'une belle gravure. Tirage : 10,000. — Prix : 3 fr. par an, et 2 fr. 50 pour les abonnés du Propagateur.

ALMANACH ILLUSTRÉ DE PIE IX, 256 pages, 20 belles gravures. 50 c.

ALMANACH DE TOUT LE MONDE, 256 pages, 50 c. franco. — La douzaine assortie, 5 fr. — Le cent, 30 fr., franco.

LE CONSEILLER DES FAMILLES, littérature, travaux à l'aiguille, approuvé et recommandé pour les pensionnats, paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, par livraisons de 32 et 16 pages in-4 à deux colonnes, avec de nombreuses annexes : planches, gravures, patrons, etc. — Prix : 12 fr. par an, et 10 fr. seulement pour les personnes abonnées à la fois au Propagateur et à l'Apostolat.

On s'abonne à la Librairie Catholique PÉRISSÉ FRÈRES (nouvelle maison à Paris), BOURGUET-COLAS et C^o, successeurs, rue Saint-Sulpice, 38, et chez tous les libraires.

NOTA. — On est instamment prié de ne pas confondre le Propagateur de Saint-Joseph avec une publication périodique nouvelle sur Saint-Joseph, qui met dans son titre le mot de Propagateur et est poursuivi devant les tribunaux pour usurpation de titre et concurrence déloyale. (640)

ÉTRENNES 1877

A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le

15 JANVIER

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, à Saumur.

Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que :

Fourrures, Foulards, Cravates, Bonneterie, Capelines.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le